

Kaitlin Martin  
Étudiante de 4<sup>e</sup> année en sciences politiques et en sociologie  
Université d'Ottawa

J'aimerais commencer par affirmer ma croyance que le Canada doit adopter un régime complémentaire, aussi connu sous le nom de représentation proportionnelle mixte (RPM), pour les élections fédérales. Plus précisément, c'est un système électoral qui permet aux citoyens de voter pour un candidat dans leur circonscription régionale conformément au scrutin uninominal majoritaire à un tour et pour le parti de leur choix selon un mode de représentation proportionnelle. Ainsi, les électeurs auraient un système qui respecte l'importance des clivages régionaux tout en rehaussant la proportionnalité de la représentation des opinions politiques des Canadiens.

L'actuel système électoral utilisé au Canada, le système uninominal majoritaire à un tour, comporte de nombreuses faiblesses qui doivent être corrigées. D'abord, le fait que ce système repose sur le choix de candidats régionaux qui sont élus par une majorité des voix a pour conséquence le gaspillage de votes et incite au vote stratégique. Ce système électoral se solde par la perte de votes, car les votes et les opinions exprimées par des personnes n'ayant pas voté pour le candidat gagnant sont rejetés. Cela devient un problème notamment lorsqu'un candidat l'emporte par une mince majorité, car cela signifie qu'un grand nombre d'opinions politiques ne sont pas représentées de façon inclusive à la Chambre des communes. Par conséquent, certains électeurs décident de ne pas exercer leur droit de vote. Ceux qui jugent que leur candidat ne gagnera pas choisiront de s'abstenir de voter ou se sentiront insatisfaits après avoir voté, car ils jugeront que leur participation au processus démocratique aura été vaine. D'autres électeurs qui ne se laissent pas décourager par ces faiblesses du système pourraient plutôt opter pour le vote stratégique. Par exemple, lors de la dernière élection, de nombreux électeurs ont choisi de voter pour les libéraux plutôt que pour le NPD afin d'éviter la division du vote de gauche à l'avantage d'un candidat conservateur. Cela a de profondes répercussions sur la démocratie canadienne, car le système en place n'encourage aucunement les citoyens à exprimer leur véritable choix ou à élire la personne qui, selon eux, représente le mieux leur opinion publique, mais les encourage plutôt à voter aux fins d'empêcher l'élection d'un candidat qu'ils ne souhaitent pas voir élu. Le processus électoral doit être centré sur les citoyens qui élisent des représentants qui, dans leur opinion, représentent leurs points de vue et s'exprimeront en leur nom à la Chambre des communes.

L'accent que met le système uninominal majoritaire à un tour sur les circonscriptions régionales a aussi influencé les partis politiques, car les partis n'ont pas besoin d'une majorité des voix, mais plutôt d'une concentration des voix dans des circonscriptions données. Par conséquent, les partis politiques taillent leur plate-forme sur mesure en fonction de régions bien précises au détriment d'autres régions. Cette situation entraîne des tensions entre les régions à la Chambre des communes, car les partis politiques deviennent associés à certaines régions. Ce problème est davantage amplifié par la tendance qu'a le système uninominal majoritaire à un tour de gonfler les majorités. Bien qu'un gouvernement majoritaire puisse apporter une certaine stabilité, en présence de partis plutôt régionaux, cela crée un déséquilibre entre les régions. Les liens solides qui existent entre un parti et sa base régionale n'incitent pas les partis politiques à élaborer des

politiques qui bénéficient à l'ensemble des régions. Cela renforce les tensions entre les régions, car les régions qui ne font pas partie de la base régionale sont exclues. La forte discipline de parti qui règne au Canada ne fait qu'exacerber ce problème, puisqu'elle limite la possibilité pour les députés fédéraux de voter en fonction des besoins de leur circonscription et les incite plutôt à voter selon les besoins du parti. De plus, plusieurs soutiennent que l'adhésion à la discipline de parti au Canada a même diminué l'importance des circonscriptions et des députés individuels, car de plus en plus d'importance a été accordée au fil des années aux points de vue et aux politiques des chefs de parti. Enfin, en raison de la formation de gouvernements de plus en plus majoritaires, les partis d'opposition et les tiers partis sont affaiblis au point d'être pratiquement anéantis, et ce, même s'ils ont obtenu un nombre non négligeable de votes à l'élection. Par exemple, à l'élection fédérale de 1993, le Parti conservateur a récolté quelque 16 % du vote populaire, mais n'a remporté que deux sièges; cependant, à cette même élection, le Parti réformiste a remporté 52 sièges après n'avoir récolté que 18 % du vote populaire – soit à peine 2 % de plus que les conservateurs. Cette disproportion est un important défaut, car elle donne encore plus de poids à l'argument précédent concernant les votes gaspillés et le vote stratégique, tout en récompensant les partis qui axent tous leurs efforts sur des régions données au détriment des parties qui soutiennent des politiques de portée plus nationale et dont les supporters sont dispersés dans de nombreuses régions. Le Canada doit se doter d'un système électoral qui reflétera plus fidèlement les points de vue et opinions politiques des Canadiens et qui ne nuira pas aux partis ayant une orientation plus nationale.

À mon avis, en raison de ces défauts, le régime complémentaire convient mieux au Canada que l'actuel système et d'autres systèmes électoraux. Pourquoi? Parce que le régime complémentaire combine des circonscriptions régionales, des listes de parti fermées et la représentation proportionnelle. Bien que j'aie souligné ci-dessus les problèmes qui résultent des divisions régionales, en raison du vaste territoire que couvre le Canada, il existe d'importantes enclaves régionales qui doivent être représentées équitablement à la Chambre des communes. La représentation proportionnelle ne garantit pas la représentation régionale, car elle détache les députés de leur circonscription territoriale et confère le pouvoir de représentation régionale aux partis politiques. En conséquence, des partis peuvent décider de ne même pas inclure des candidats de toutes les régions dans leurs listes. Cela peut s'expliquer par l'absence de soutien dans des régions données ou le désir d'inscrire des candidats vedettes dans le haut de la liste de parti, par exemple. Le régime complémentaire garantit que toutes les régions du Canada sont représentées au Parlement par le maintien des circonscriptions.

De plus, le régime complémentaire atténue les lacunes du système uninominal majoritaire à un tour. Pensons au gaspillage de votes, au vote stratégique et aux iniquités à l'égard des tiers partis. Le régime complémentaire permet aux électeurs de voter pour non seulement le candidat qu'ils préfèrent, mais aussi le parti qu'ils préfèrent. Tous les votes pour un parti sont comptabilisés séparément et alloués proportionnellement aux partis dont le nombre de sièges remportés n'est pas suffisant pour refléter fidèlement leur pourcentage du vote populaire. Donc, par la simple inclusion d'un vote de parti, les tiers partis ne sont plus désavantagés par la dispersion de leurs appuis, les votes pour des candidats qui ne remportent pas leur pari électoral ne sont plus perdus et les citoyens peuvent continuer de voter pour le parti de leur choix puisque l'accent principal n'est plus mis sur la pluralité. Aussi, le deuxième vote incite les partis

politiques régionaux à adopter des politiques de portée plus nationale, car ils auront tout intérêt à faire le plein d'appuis dans toutes les régions du pays. De plus, les candidats inscrits au préalable à des listes de parti fermées occuperont les sièges remportés au terme du vote de parti. Les listes de parti fermées peuvent se révéler très avantageuses, car elles permettent aux partis de proposer des candidats qui reflètent les différences au sein de la population, des différences que le suffrage nominatif tend à ne pas bien refléter, notamment sur les plans du sexe, de la langue, de l'ethnicité et de la race. Un dernier argument contre la représentation proportionnelle est qu'elle permettrait à de petits partis radicaux ou extrémistes de remporter des sièges à la Chambre des communes. En réponse, je suggérerais un seuil de parti fixé à 7 % du vote populaire pour être admissible au vote de parti. Bien qu'on ne compte aucun parti radical ou extrémiste au Canada à l'heure actuelle, fixer un tel seuil serait une mesure proactive et contribuerait à définir ce que constitue un parti politique au Canada. Donc, en raison des nombreuses lacunes du système uninominal majoritaire à un tour, il est de mon avis que le Canada devrait adopter le régime complémentaire – ou système de représentation proportionnelle mixte – pour la tenue de ses élections fédérales.